



VILLE DE VIC SUR CERE
CANTAL

PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS (P.O.S.S.)

Piscine Municipale de Vic sur Cère

PLAN DE FONCTIONNEMENT GENERAL

IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

Nom de l'établissement :	Parc des Sports et des loisirs – Parc aquatique municipal
Adresse :	Avenue André Mercier
N° de téléphone :	04 71 47 52 43
Propriétaire :	Commune de Vic sur Cère
Exploitant :	Commune de Vic sur Cère

IDENTIFICATION DU MATERIEL DE SECOURS DISPONIBLE

1 – Matériels de sauvetage :

- Perches

2 – Matériel de secourisme comprenant :

- 1 brancard rigide,
- 1 couverture métallisée,
- 1 aspirateur de mucosité,
- 3 colliers cervicaux adulte 2 colliers cervicaux enfant
- 1 nécessaire de premiers secours.

3 – Matériel de réanimation :

- 1 bouteille d'oxygène avec manomètre et défibrillateur,
- 1 ballon auto remplisseur avec valves et masques adaptés pour permettre une ventilation,
- 1 défibrillateur.

IDENTIFICATION DES MOYENS DE COMMUNICATION

- 1 sifflet,
- 1 téléphone

FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ETABLISSEMENT

Ouverture saisonnière : du 1^{er} juin au 31 août 2021

Horaires : 10h-12h30 / 14h-19h

Fréquentation maximale saisonnière journalière : 800 personnes
Susceptible d'être revue en fonction de l'évolution de la crise sanitaire COVID-19

Moments prévisibles de forte fréquentation : de 14h à 18h

ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DE LA SECURITE

Poste de surveillance

- 1 surveillant par bassin
 - 1 petit bassin
Profondeur : de 75 cm à 150 cm
 - 1 grand bassin
Profondeur : 170 cm

Autre zone de surveillance

- 1 pataugeoire 1 agent de surveillance durant ouverture pour faire respecter les règles de distanciation sociale et le protocole sanitaire, en lien avec le MNS qui effectue des passages de surveillance aussi
L'accès au bassin est gratuit pour les enfants de moins de 4 ans qui restent sous la responsabilité des parents.

- 1 toboggan 1 agent de surveillance en permanence durant ouverture pour faire respecter les règles de distanciation sociale et le protocole sanitaire, en lien avec le MNS qui a la visibilité sur le bassin de réception près du grand bassin

Personnel de surveillance

= **Juin, juillet et août**

Lundi mardi : 1 BEESAN + 1 BNSSA
mercredi jeudi : 1 BEESAN + 1 BNSSA
du vendredi au dimanche : 2 BEESAN

Autre personnel

- 3 agents d'entretien à la chaufferie-filtration (en alternance)
- 2 employés aux vestiaires et respect protocole
- 2 caissières (en alternance)
- 2 agents d'entretien (en alternance)

ORGANISATION INTERNE EN CAS D'ACCIDENT

- Sifflet,
- Communication verbale,
- Oxygène sous la chaise de surveillance du grand bassin.

Le premier surveillant qui aperçoit la victime, plonge et la remorque. Le second surveillant apporte le matériel de réanimation. Les deux surveillants procurent les premiers soins immédiatement, à savoir méthode de réanimation, massage cardiaque.

Le personnel d'entretien et de surveillance du toboggan ou pataugeoire est chargée de se rendre à l'accueil pour que le signal aux secours soit passé par l'agent d'accueil. Celle-ci averti les pompiers et le médecin par téléphone. Le personnel d'entretien et de surveillance du toboggan est chargé d'ouvrir les accès aux pompiers et au SAMU et de faire évacuer les bassins avec les M.N.S.

Pompiers et médecins prendront le relais des M.N.S. pour l'évacuation de la victime sur un Centre hospitalier.

Alerte des secours extérieurs

- Sapeurs-Pompiers : 18
- SAMU : 15
- Police ou gendarmerie : 17
- Maison médicale : 04 71 47 51 96
- Numéro d'urgence européen : 112

Un exercice de secours est fait avec l'ensemble du personnel intervenant dans l'enceinte de la piscine (entretien, technique, surveillance, accueil, M.N.S) au début de chaque mois en cas de changement de personnel d'un mois à l'autre.

Règlement intérieur a été revu au vu des protocoles sanitaires et des préconisations ARS et ministère des sports : VOIR ANNEXE REGLEMENT INTERIEUR DU 26 MAI 2021.

Fait à VIC SUR CERE, le 26 mai 2021

Mme le Maire, Annie DELRIEU

